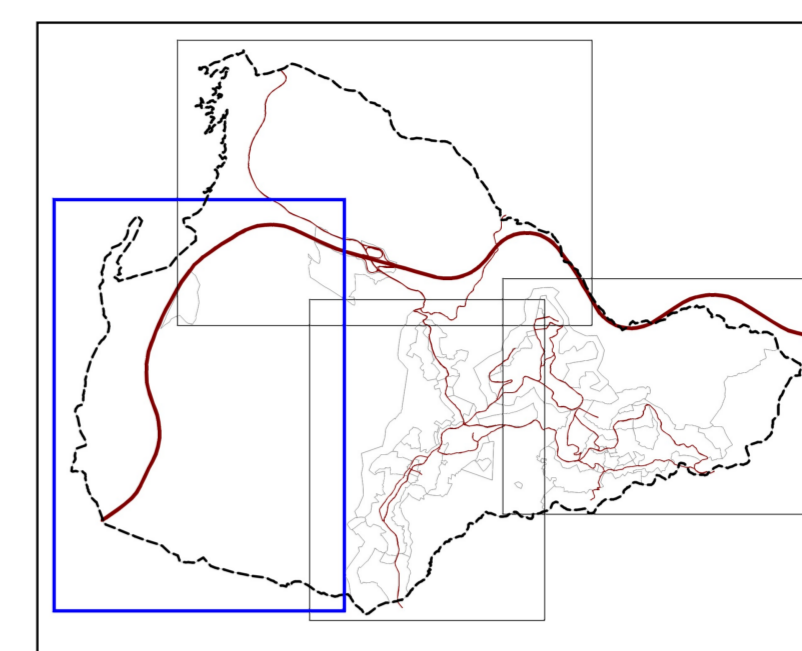


PLAN LOCAL D'URBANISME



4.2.4
Plan Ouest
Echelle 1/3 500

Elaboration du PLU	
Prescription par DCM du 17/09/2012 Arrêt par DCM du 20/05/2021 Approbation par DCM du 16/06/2022	
Modification :	Modification simplifiée : N°1 :
Révision allégé :	Mise à jour :

Légende

- Limite de zone et de secteur
- OAP sectorielle se reporter à la pièce n°3
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- ★ Patrimoine bâti remarquable (L151-19 du CU)
- Voies Bruyantes
- Site classé du Massif de l'Estérel
- Marge de recul inconstructible (L111-6 entrée de ville)
- Positionnement informatif des cours d'eau et talwegs nécessitant un recul de 10m de l'axe et 5m des berges

Types de zones du PLU

- Zones urbaines (UA, UAh, UB, UBa, UC, UD, UDa, UDe, UDr)
- Zones à urbaniser (1AUC, 1AUD, 1AUE)
- Zones à urbaniser fermées (2AU, 2AUI)
- Zone agricole (A, Ai)
- Zone naturelle (N, Nhi, Ne, Nspa, Nspb)

